

# FICHE DE RENSEIGNEMENT 2023

Le principe de l'adhésion annuelle au C.O.S est facultatif et payant. Le montant de la cotisation annuelle est de 15€. Elle sera prélevée sur votre salaire de décembre.

Sans réponse négative de votre part, vous serez considéré adhérent pour l'année 2023

NOM : \_\_\_\_\_

Je souhaite adhérer au COS pour l'année 2023     OUI     NON

Statut :     Titulaire     Stagiaire  
               Contractuel permanent     Contractuel non permanent

Date de fin de contrat : .....(obligatoire pour les CDD)

Service : .....

Courriel : .....

Situation familiale :

célibataire     Marié(e), pacsé(e), union libre     Divorcé (e)     Veuf (ve)

Nombre d'enfants à charge\* :

\*Enfants à charge jusqu'à 25 ans inclus si scolarisés, sans emploi ou handicapés

	Nom - prénom	Année de Naissance
ENFANT 1		
ENFANT 2		
ENFANT 3		
ENFANT 4		
ENFANT 5		
ENFANT 6		